

**COMMUNE DE PÉRONNAS**

**Enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité (RLP)**

Par arrêté n°2022/39 du 04/04/22 le Maire de Péronnas a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Règlement Local de Publicité.

À cet effet, le Président du Tribunal Administratif a désigné M. Jacques BAGLAN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera du lundi 09 mai 2022 à partir de 9h00 au vendredi 10 juin 2022 jusqu'à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier pourra y être consulté. Une version numérique pourra également être consultée sur le site internet de la ville <https://www.peronnas.fr>

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les :

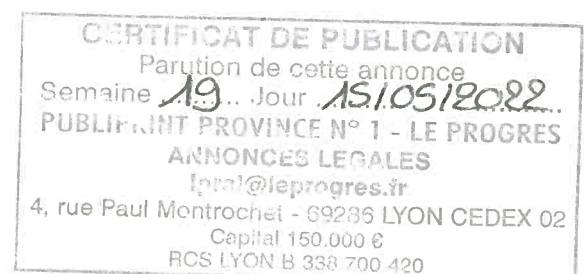
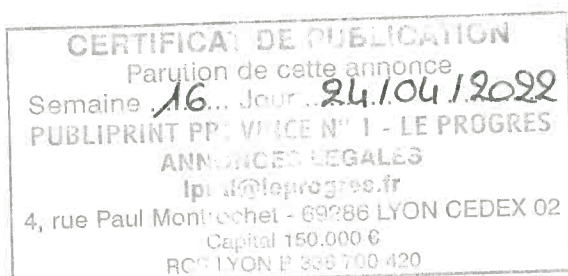
- Mardi 10 mai 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 20 mai 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- Mercredi 25 mai 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- Vendredi 10 juin 2022 de 14h00 à 17h00 ;

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées dans le registre d'enquête publique. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Péronnas ou par voie électronique à l'adresse suivante [urbanisme@peronnas.fr](mailto:urbanisme@peronnas.fr).

Au terme de l'enquête, la révision du Règlement Local de Publicité sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, Mme Hélène CÉDILEAU



Progrès du Dimanche de l'Ain (01)